



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
→ TPSGC
Core 0B2 / Noyau 0B2
11 Laurier St.\11, rue Laurier
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Technology-Enabled Business Transformation Team
7→XY/Transformation des activités sur la technologie /
7→ XY
Terrasses de la Chaudière 4th Floor
10 Wellington Street
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet DPM Service Delivery - NON-PSAB Services de transformation et de prestations numériques	
Solicitation No. - N° de l'invitation B9220-220010/A	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client B9220-220010	Date 2021-08-19
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$XY-001-39846	
File No. - N° de dossier 001xy.B9220-220010	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2021-09-28 Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Cardinal, France	Buyer Id - Id de l'acheteur 001xy
Telephone No. - N° de téléphone (613) 218-9269 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Cette modification est émise afin de publier des questions et réponses et de modifier la Demande de soumission.

1. Questions et réponses

Question 1

Pour VT1 01, VT1 02 et VT1 C1, le Canada pourrait-il confirmer si les soumissionnaires sont autorisés à citer des contrats de référence dans lesquels ils ont fourni des ressources dans des catégories similaires ou équivalentes, tant que le soumissionnaire peut démontrer que la ressource a exécuté 50 % des tâches pour cette catégorie de ressources dans la section 8 de l'énoncé des travaux à l'annexe A de la présente demande de soumissions ?

Réponse 1

Le Canada confirme que le VT1 01 permet des catégories de ressources identiques ou similaires.

Pour le VT1 02 et le VT1 C1, la demande a été examinée et le Canada ne permettra pas de catégories de ressources similaires ou équivalentes.

À titre de précision, les tâches liées aux ressources pour chaque catégorie figurent à la section 9.0 de l'énoncé des travaux à l'annexe A.

Question 2

Pour le VT2 03 dans le Volet de travail 2, l'État acceptera-t-il la certification RPA d'UIPath en plus de celle de Blue Prism, puisque UIPath et Blue Prism sont tous deux des fournisseurs de RPA de premier plan ?

Réponse 2

Le Canada confirme l'acceptation de la certification RPA UIPath en plus de Blue Prism. Le VT2 03 sera modifié pour inclure la certification UIPath.

Question 3

La Couronne envisagerait-elle d'accorder une prolongation de deux semaines aux soumissionnaires, étant donné que le calendrier de cette demande de propositions coïncide avec une période de vacances intense?

Réponse 3

Le Canada prolongera la date de clôture de la demande de soumissions jusqu'au 28 septembre 2021.

Question 4

Y a-t-il une entreprise qui fournit actuellement à l'IRCC des services similaires (au cours des deux dernières années) à ceux requis dans la demande de propositions ?

Réponse 4

Aucune entreprise n'a fourni de services similaires à ceux définis dans la demande de propositions au cours des deux dernières années.

2. Modification à la Demande de soumission

2.1 Appendice C de l'annexe A – Critères d'évaluation des ressources additionnelles (version française de la DDS seulement)

EFFACER : Appendice C de l'annexe A - Critères d'évaluation des ressources additionnelles en entier;

INSÉRER : Appendice C de l'annexe A - Critères d'évaluation des ressources additionnelles ci-jointe.

2.2 Pièce jointe 4.2 – Critères d'évaluation des ressources de base (version française de la DDS seulement)

EFFACER : Pièce jointe 4.2 – Critères d'évaluation des ressources de base en entier;

INSÉRER : Pièce jointe 4.2 – Critères d'évaluation des ressources de base ci-jointe.

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DEMANDE DE SOUMISSION DEMEURENT
INCHANGÉES**

APPENDICE C DE L'ANNEXE A

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES RESSOURCES ADDITIONNELLES

Pour faciliter la préparation et l'évaluation des appels d'offres, les soumissionnaires devraient préparer et soumettre leur offre en utilisant uniquement les renseignements propres au projet et les renseignements connexes qui démontrent les critères requis. Les soumissionnaires devraient inclure le numéro de critère de chaque élément de référence dans chaque curriculum vitae pour faciliter la vérification de l'information. Les soumissionnaires ne devraient pas inclure de renseignements sur des projets qui n'ont pas de lien avec le curriculum vitae des ressources proposées lorsqu'ils répondent à chaque critère.

1.0 Volet 1 - Ressources additionnelles :

Conseiller en gestion du changement – Niveau 2

Conseiller en gestion du changement – Niveau 2	
No. CO	Critères techniques obligatoires
O1	L'entrepreneur doit démontrer que la ressource proposée a acquis au moins 5 années d'expérience au cours des 10 dernières années précédant la date de la demande d'AT en tant que Conseiller en gestion du changement - niveau 2, conformément à l'arrangement en matière d'approvisionnement des SPICT. Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.
O2	L'entrepreneur doit démontrer que la ressource proposée a acquis une expérience de travail dans le cadre d'au moins un projet de GI/TI pour un Client du secteur public au cours des cinq dernières années précédant la date de la demande d'AT. Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.
O3	L'entrepreneur doit démontrer que la ressource proposée détient au moins une des certifications suivantes en matière de gestion des changements : a) Prosci b) Professionnel certifié en gestion du changement (CCMP) Pour démontrer ce qui précède, une copie valide de la certification doit être fournie avec la demande d'AT.

Coordonnateur de projet – Niveau 3

Coordonnateur de projet – Niveau 3	
No. CO	Critères techniques obligatoires
O1	L'entrepreneur doit démontrer que la ressource proposée a acquis au moins 10 années d'expérience au cours des 15 dernières années précédant la date de la demande d'AT en tant que Coordonnateur de projet - niveau 3, conformément à l'arrangement en matière d'approvisionnement des SPICT. Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.

Coordonnateur de projet – Niveau 3	
No. CO	Critères techniques obligatoires
O2	L'entrepreneur doit démontrer que la ressource proposée a acquis une expérience de travail dans le cadre d'au moins deux (2) projets de GI/TI pour un Client du secteur public au cours des cinq (5) dernières années précédant la date de la demande d'AT. Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir au moins 2 projets de référence tels que définis à l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.
O3	L'entrepreneur doit démontrer que la ressource proposée détient une accréditation professionnelle valide de spécialiste en gestion de projets (SGP) du Professional Management Institute (PMI) ou une certification PRINCE2 en gestion de projet. Pour démontrer ce qui précède, une copie valide de la certification doit être fournie avec la demande d'AT.

Gestionnaire de projet – Niveau 2

Gestionnaire de projet – Niveau 2	
No. CO	Critères techniques obligatoires
O1	L'entrepreneur doit démontrer que la ressource proposée a acquis au moins 5 ans d'expérience au cours des 10 dernières années précédant la date de la demande d'AT en tant que Gestionnaire de projet - niveau 2, conformément à l'arrangement en matière d'approvisionnement des SPICT. Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.
O2	L'entrepreneur doit démontrer que la ressource proposée a acquis une expérience de travail dans le cadre d'au moins un (1) projet de GI/TI pour un Client du secteur public au cours des deux (2) dernières années précédant la date de la demande d'AT. Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.
O3	L'entrepreneur doit démontrer que la ressource proposée détient une accréditation professionnelle valide de spécialiste en gestion de projets (SGP) du Professional Management Institute (PMI) ou une certification PRINCE2 en gestion de projet. Pour démontrer ce qui précède, une copie valide de la certification doit être fournie avec la demande d'AT.

2.0 Volet 2 - Ressources additionnelles

Analyste des activités – Niveau 2

Analyste des activités – Niveau 2	
No. CO	Critères techniques obligatoires
O1	L'entrepreneur doit démontrer que la ressource proposée a acquis au moins 5 ans d'expérience au cours des 10 dernières années précédant la date de la demande d'AT en tant qu'analyste des activités - niveau 2 conformément à l'arrangement en matière d'approvisionnement des SPICT. Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.
O2	L'entrepreneur doit démontrer que la ressource proposée a acquis une expérience de travail dans le cadre d'au moins trois (3) projets liés à la GI/TI au cours des six (6) dernières années précédant la date de la demande d'AT. Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir au moins 3 projets de référence tels que définis à l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.
O3	L'entrepreneur doit démontrer que la ressource proposée a acquis au moins deux (2) années d'expérience combinée au cours des cinq (5) dernières années précédant la date de la demande d'AT de toutes les tâches suivantes, en appui aux processus d'amélioration des affaires :

Analyste des activités – Niveau 2	
No. CO	Critères techniques obligatoires
	<p>a) Capacité d'analyse b) Évaluation; et c) Formuler des recommandations</p> <p>Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.</p>

Analyste des activités – Soutien, Niveau 3

Analyste des activités – Soutien, Niveau 3	
No. CO	Critères techniques obligatoires
O1	<p>L'entrepreneur doit démontrer que la ressource proposée a acquis au moins 10 années d'expérience au cours des 15 dernières années précédant la date d'émission de l'AT, dans le rôle d'un analyste des activités - niveau 3, conformément à l'arrangement en matière d'approvisionnement des SPICT.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.</p>
O2	<p>L'entrepreneur doit démontrer que la personne proposée a acquis une expérience de travail dans le cadre d'au moins un (1) grand projet lié à la GI/TI au cours des quinze (15) dernières années précédant la date d'émission de l'AT.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.</p>
O3	<p>L'entrepreneur doit démontrer que la ressource proposée a acquis au moins cinq (5) années d'expérience combinée au cours des 10 dernières années de la date de la demande d'AT de toutes les tâches suivantes, à l'appui des processus d'amélioration des affaires :</p> <p>a) Capacité d'analyse b) Évaluation c) Élaboration de processus opérationnels</p> <p>Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.</p>

Conseiller d'affaires – Soutien, Niveau 3

Conseiller d'affaires – Soutien, Niveau 3	
No. CO	Critères techniques obligatoires
O1	<p>L'entrepreneur doit démontrer que la ressource proposée a acquis au moins 10 années d'expérience au cours des 15 dernières années précédant la date d'émission de l'AT, dans le rôle d'un Conseiller d'affaires - niveau 3, conformément à l'arrangement en matière d'approvisionnement des SPICT.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.</p>
O2	<p>L'entrepreneur doit démontrer que la ressource proposée a acquis au moins dix (10) années d'expérience combinée dans le cadre d'au moins un (1) grand projet d'une durée d'au moins deux (2) ans au cours des quinze (15) dernières années à compter de la date d'émission de l'AT, de toutes les tâches suivantes, en appui aux processus d'amélioration des affaires :</p> <p>a) Effectuer des analyses b) Effectuer des évaluations c) Élaborer des processus d'affaires</p>

Conseiller d'affaires – Soutien, Niveau 3	
No. CO	Critères techniques obligatoires
	<p>Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis ci-dessous :</p> <p>On entend par projet de référence tout projet de la ressource proposée par les entrepreneurs visant à fournir les services et les produits livrables requis à une organisation cliente. Un projet de référence peut englober des sous-projets et doit inclure les renseignements à l'appui suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Nom du ou des projet(s) 2. organisation pour laquelle le travail a été réalisé 3. Durée des travaux (dates de début et de fin au format MM/AA) 4. Tâches effectuées 5. Client de référence (nom, titre, numéro de téléphone ou adresse électronique) <p>Le client de référence doit avoir assumé un rôle de production de rapports ou de gestionnaire ou son chargé de projet ou un représentant autorisé pouvant valider les affirmations de l'entrepreneur. Un collègue ou un subordonné ne sera pas accepté.</p> <p>Les soumissionnaires doivent savoir que les mois d'expérience indiqués pour deux projets se chevauchant ne seront comptabilisés qu'une seule fois. À titre d'exemple, lorsque la période d'exécution du projet 1 s'échelonne de juillet 2001 à décembre 2001; lorsque la période d'exécution du projet 2 s'échelonne d'octobre 2001 à janvier 2002; le nombre de mois d'expérience total pour ces deux projets est de sept (7) mois. Un (1) seul projet de référence peut servir à démontrer plus d'un critère.</p> <p>Pour le grand projet à citer en référence, la durée minimale pendant laquelle la ressource a travaillé dans le cadre du grand projet ne doit pas être inférieure à deux (2) ans. La durée des projets de référence supplémentaires à l'appui ne doit pas être inférieure à quatre (4) mois.</p>
O3	<p>L'entrepreneur doit démontrer que la ressource proposée détient au moins une des certifications suivantes en matière de méthodologie d'amélioration continue :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) LEAN ; b) Six Sigma (ceinture jaune minimum) ; ou c) ISO. <p>Pour démontrer ce qui précède, une copie valide de la certification doit être fournie avec la demande d'AT.</p>

Architecte de transformation des affaires – Soutien, Niveau 3

Architecte de transformation des affaires – Soutien, Niveau 3	
No. CO	Critères techniques obligatoires
O1	<p>L'entrepreneur doit démontrer que la ressource proposée a acquis au moins 10 années d'expérience, au cours des 15 dernières années à compter de la date d'émission de l'AT, dans le rôle d'architecte de la transformation des affaires - niveau 3, conformément à l'arrangement en matière d'approvisionnement des SPIC.T.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.</p>
O2	<p>L'entrepreneur doit démontrer que la ressource proposée a acquis au moins trois (3) années d'expérience combinée au cours des quinze (15) dernières années précédant la date d'émission de l'AT, de la production de toute la documentation suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) Principes de fonctionnement

Architecte de transformation des affaires – Soutien, Niveau 3	
No. CO	Critères techniques obligatoires
	<p>b) Concepts des opérations</p> <p>Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.</p>
O3	<p>L'entrepreneur doit démontrer que la ressource proposée a acquis au moins trois (3) années d'expérience combinée, au cours des quinze (15) dernières années de la date d'émission de l'AT, de toutes les tâches suivantes liées à la gestion des risques :</p> <p>a) Déterminer les risques associés à l'architecture et aux technologies</p> <p>b) Recommander des mesures d'atténuation des risques</p> <p>Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.</p>

Architecte technique – Infonuage, Niveau 3

Architecte technique – Infonuage, Niveau 3	
No. CO	Critères techniques obligatoires
O1	<p>L'entrepreneur doit démontrer que la ressource proposée a acquis au moins 10 années d'expérience au cours des 15 dernières années précédant la date d'émission de l'AT, dans le rôle d'un architecte technique - niveau 3, conformément à l'arrangement en matière d'approvisionnement des SPICT.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.</p>
O2	<p>L'entrepreneur doit démontrer que la ressource proposée est titulaire d'un diplôme en technologie de l'information ou en informatique d'une université canadienne accréditée, ou l'équivalent.</p> <p>Pour les équivalences, veuillez vous référer à : https://www.cicdi.ca/1/accueil.canada</p> <p>Pour démontrer ce qui précède, une copie du diplôme doit être fournie avec la demande d'AT.</p>
O3	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée détient une des certifications suivantes :</p> <p>a) Architecte de solution certifiée AWS – associé</p> <p>b) Praticien infonuagique certifié AWS</p> <p>c) Architecte de solutions Azure</p> <p>Pour démontrer ce qui précède, une copie valide de la ou des certifications doit être fournie avec la demande d'AT.</p>

Architecte-conseil de l'organisation – Niveau 3

Architecte-conseil de l'organisation – Niveau 3	
No. CO	Critères techniques obligatoires
O1	<p>L'entrepreneur doit démontrer que la ressource proposée a acquis au moins 10 années d'expérience au cours des 15 dernières années précédant la date d'émission de l'AT, dans le rôle d'un architecte-conseil de l'organisation - niveau 3, conformément à l'arrangement en matière d'approvisionnement des SPICT.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.</p>
O2	<p>L'entrepreneur doit démontrer que la ressource proposée est titulaire d'un diplôme en technologie de l'information ou en informatique d'une université canadienne accréditée, ou l'équivalent.</p>

Architecte-conseil de l'organisation – Niveau 3	
No. CO	Critères techniques obligatoires
	Pour les équivalences, veuillez vous référer à : https://www.cicdi.ca/1/accueil.canada Pour démontrer ce qui précède, une copie du diplôme doit être fournie avec la demande d'AT.
O3	L'entrepreneur doit démontrer que la ressource proposée détient la certification suivante : a) ITIL v3 Foundation Pour démontrer ce qui précède, une copie valide de la certification doit être fournie avec la demande d'AT.

Avis aux soumissionnaires : la pièce joint 4.2 - Critères techniques pour les ressources de base sera inséré et fera partie intégrante du contrat subséquent.

PIÈCE JOINTE 4.2

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES RESSOURCES DE BASE

1. Directives générales

Pour faciliter la préparation et l'évaluation des appels d'offres, les soumissionnaires devraient préparer et soumettre leur offre en utilisant uniquement les renseignements propres au projet et les renseignements connexes qui démontrent les critères requis. Les soumissionnaires devraient inclure le numéro de critère de chaque élément de référence dans chaque curriculum vitæ pour faciliter la vérification de l'information. Les soumissionnaires ne devraient pas inclure de renseignements sur des projets qui n'ont pas de lien avec le curriculum vitæ des ressources proposées lorsqu'ils répondent à chaque critère.

2. Critères obligatoires et cotés

La présente section décrit les ressources essentielles obligatoires et les critères de notation à utiliser pour l'évaluation des ressources essentielles proposées par le soumissionnaire.

2.1 Volet de travail 1 – Services de bureau de gestion de projets de transformation stratégique

ID DES SPICT	CATÉGORIE DE RESSOURCE	NIVEAU DE COMPÉTENCE	NOMBRE DE RESSOURCES À PROPOSER À LA CLÔTURE DES APPELS D'OFFRES
Ressources de base			
P.1	Conseiller en gestion du changement	3	1
P.5	Directeur de projet	3	1
P.9	Gestionnaire de projet	3	1

2.1.1 Conseiller en gestion du changement – Niveau 3

Conseiller en gestion du changement – Niveau 3	
No de CTO	Critères techniques obligatoires
O1	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis au moins 10 ans d'expérience au cours des 15 dernières précédant la date d'émission de la Demande de soumissions (DDS), dans le rôle d'un conseiller en gestion du changement - niveau 3, conformément à l'arrangement en matière d'approvisionnement des SPICT. Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes. Les projets de référence doivent démontrer au moins 50 % des tâches connexes énumérées à l'annexe A - Énoncé des travaux pour la même catégorie de ressources.
O2	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis de l'expérience en tant que conseiller gestion du changement dans au moins 2 projets de GI/TI pour un Client du secteur public au cours des 3 dernières années de la date d'émission de la DDS. Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir au moins deux projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.
O3	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée détient au moins une des certifications suivantes en matière de gestion des changements : a) Prosci b) Professionnel certifié en gestion du changement (CCMP)

Conseiller en gestion du changement – Niveau 3	
No de CTO	Critères techniques obligatoires
	Pour démontrer ce qui précède, une copie valide de la certification doit être fournie avec la soumission.
O4	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis une expérience combinée au cours des 5 dernières années précédant la date d'émission de la DDS, dans l'élaboration de tous les documents suivants pour au moins 2 Clients du secteur public : a) Plans de communication du changement ; et b) des évaluations des répercussions. Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir au moins 2 projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.
O5	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis au moins 10 années d'expérience combinée au cours des 15 dernières années à compter de la date d'émission de la DDS, à titre de conseiller de la haute direction sur les points suivants : a) Les questions affectant la capacité d'une organisation à réaliser les directives de gestion du changement ; b) les communications ; et c) les objectifs de mobilisation des intervenants. Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.

Conseiller en gestion du changement – Niveau 3		
	Critères techniques cotés	Échelle de cotation
C1	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis de l'expérience dans les 10 dernières années à compter de la date d'émission de la DDS, dans l'analyse et le développement des facteurs critiques de succès de l'entreprise. Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.	1 à moins de 3 ans = 2 points 3 à moins de 5 ans = 4 points 5 à moins de 7 ans = 6 points 7 à moins de 9 ans = 8 points 9 ans et plus = 10 points Maximum de points disponibles = 10 points
C2	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis au moins un an d'expérience combinée au cours des 10 dernières années à compter de la date d'émission de la DDS dans les domaines suivants : a) la rédaction et la présentation d'analyses; b) le processus de conception des exigences de l'architecture; c) l'élaboration des processus; d) la description des processus. Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.	1 à moins de 3 ans = 2 points 3 à moins de 5 ans = 4 points 5 à moins de 7 ans = 6 points 7 à moins de 9 ans = 8 points 9 ans et plus = 10 points Maximum de points disponibles = 10 points
C3	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis au moins une année d'expérience au cours des 10 dernières années à compter de la date d'émission de la DDS, dans la définition de stratégies et de processus d'affaires à l'appui de projets de transformation des activités et de gestion du changement.	1 à moins de 3 ans = 2 points 3 à moins de 5 ans = 4 points 5 à moins de 7 ans = 6 points 7 à moins de 9 ans = 8 points 9 ans et plus = 10 points

Conseiller en gestion du changement – Niveau 3		
	Critères techniques cotés	Échelle de cotation
	Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.	Maximum de points disponibles = 10 points
C4	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède une maîtrise d'une université canadienne accréditée, ou l'équivalent, en administration des affaires ou en administration publique. Pour les équivalences, veuillez-vous référer à : https://www.cicdi.ca/1/accueil.canada Pour démontrer ce qui précède, une copie du diplôme doit être fournie avec la soumission.	Pas de maîtrise = 0 point Maîtrise = 10 points Maximum de points disponibles = 10 points
Total de points possibles = 40 points Note de passage minimale = 28 points		

2.1.2 Directeur de projet – Niveau 3

Directeur de projet – Niveau 3	
No de CTO	Critères techniques obligatoires
O1	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis au moins 10 années d'expérience au cours des 15 dernières années, à compter de la date d'émission de la DDS, en tant que Directeur de projet - niveau 3, conformément à l'arrangement en matière d'approvisionnement des SPICT. Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes. Les projets de référence doivent démontrer au moins 50 % des tâches connexes énumérées à l'annexe A - Énoncé des travaux pour la même catégorie de ressources.
O2	Le soumissionnaire doit démontrer qu'à la date d'émission de la DDS, la ressource proposée a acquis au cours des 15 années antérieures une certaine expérience en planification et exécution d'un programme de modernisation de la GI-TI à grande échelle (>300 M\$) pour un projet d'une durée d'au moins 2 ans. Comme preuve de cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs des projets de référence décrits ci-dessous : Un projet de référence se définit comme un projet de ressources proposées par les soumissionnaires pour fournir à une organisation cliente les services et les produits livrables désignés. Un projet de référence peut englober des sous-projets et doit inclure les informations justificatives suivantes : 1. nom du ou des projet(s); 2. organisation pour laquelle le travail a été réalisé; 3. durée des travaux (dates de début et de fin en format MM/AA); 4. valeur du programme; 5. tâches effectuées; 6. coordonnées de la personne-ressource du client cité en référence (nom, titre, numéro de téléphone ou adresse courriel). La personne-ressource du client cité en référence doit avoir occupé un rôle de présentation de rapport, de gestion, de responsable de projet ou de représentant autorisé du client qui peut valider la déclaration du soumissionnaire. Un collègue ou un subordonné ne sera pas accepté. Les soumissionnaires doivent savoir que les mois d'expérience indiqués pour deux

Directeur de projet – Niveau 3	
No de CTO	Critères techniques obligatoires
	<p>projets de référence qui se chevauchent ne seront comptabilisés qu'une seule fois. Par exemple, si la période d'exécution du projet 1 s'échelonne de juillet 2001 à décembre 2001 et la période d'exécution du projet 2 s'échelonne d'octobre 2001 à janvier 2002, le nombre de mois d'expérience total pour ces deux projets de référence est de 7 mois. 1 Le projet de référence peut servir à démontrer plusieurs critères.</p> <p>Pour le programme mentionné de modernisation à grande échelle de la GI-TI, la durée minimale du travail de la ressource pour le programme ne peut être inférieure à deux (2) ans et la valeur du programme doit être supérieure à 300 millions de dollars.</p>
O3	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis au moins deux années d'expérience au cours des dix dernières années, à compter de la date d'émission de la DDS, en tant que membre d'un comité de direction (c'est-à-dire un conseil d'administration interne ou équivalent) ou en tant que subordonné direct d'un conseil d'administration pour un Client du secteur public.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.</p>
O4	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource a acquis au moins deux années d'expérience au cours des dix dernières années, à compter de la date d'émission de la DDS, dans l'élaboration d'une stratégie et/ou d'une feuille de route en matière de GI/TI qui a mené à la transformation d'un grand projet pour un Client du secteur public.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir au moins un projet de référence tel que défini à l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.</p>

Directeur de projet – Niveau 3		
	Critères techniques cotés	Échelle de cotation
C1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis de l'expérience en plus de celle identifiée dans M1.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis à l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.</p>	<p>Moins de 10 ans = 0 point 10 à moins de 11 ans = 5 points 11 à moins de 12 ans = 10 points 12 à moins de 13 ans = 15 points 13 à moins de 14 ans = 20 points 14 ans et plus = 25 points</p> <p>Maximum de points disponibles = 25 points</p>
C2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis au moins 5 années d'expérience au cours des 15 dernières années à compter de la date d'émission de la DDS, dans la direction de projets de rendement organisationnel ou de restructuration.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.</p>	<p>Moins de 5 ans = 0 point 5 à moins de 6 ans = 5 points 6 à moins de 7 ans = 10 points 7 à moins de 8 ans = 15 points 8 à moins de 9 ans = 20 points 9 ans et plus = 25 points</p> <p>Maximum de points disponibles = 25 points</p>
C3	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis au moins 5 années d'expérience au cours des 15 dernières années, à compter de la date d'émission de la DDS, dans la prestation de services consultatifs de projet à des cadres supérieurs.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.</p>	<p>Moins de 5 ans = 0 point 5 à moins de 6 ans = 5 points 6 à moins de 7 ans = 10 points 7 à moins de 8 ans = 15 points 8 à moins de 9 ans = 20 points 9 ans et plus = 25 points</p> <p>Maximum de points disponibles = 25 points</p>

Directeur de projet – Niveau 3		
Critères techniques cotés		Échelle de cotation
C4	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis une expérience combinée de soutien à la haute direction et aux parties prenantes en élaborant les documents suivants :</p> <p>a) Des résumés de l'état du projet (budget, portée, risques) ; et</p> <p>b) Préparer des plans, des graphiques et des présentations pour faire le point sur l'état des projets.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.</p>	<p>Moins d'un an = 0 point 1 à moins de 2 ans = 5 points 2 à moins de 3 ans = 10 points 3 à moins de 4 ans = 15 points 4 à moins de 5 ans = 20 points 5 ans et plus = 25 points</p> <p>Maximum de points disponibles = 25 points</p>
C5	<p>Le soumissionnaire doit fournir une référence au niveau de la haute direction qui peut confirmer l'expérience de la ressource proposée en tant que cadre supérieur de projet :</p> <p>Les informations de référence doivent inclure les renseignements pertinents suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Nom du ou des projets ; 2. Organisation pour laquelle le travail a été effectué ; 3. Durée des travaux (dates de début et de fin au format MM/AA) ; 4. Tâches effectuées ; et 5. coordonnées de la personne-ressource du client cité en référence (nom, titre, numéro de téléphone ou adresse électronique). <p>La personne-ressource du client cité en référence doit avoir occupé un rôle de présentation de rapport, de gestion, de responsable de projet ou de représentant autorisé du client qui peut valider la déclaration du soumissionnaire. Un collègue ou un subordonné ne sera pas accepté.</p>	<p>Aucune référence fournie = 0 point Référence fournie = 10 points</p> <p>Maximum de points disponibles = 10 points</p>
<p>Total de points possibles = 110 points Note de passage minimale = 75 points</p>		

2.1.3 Gestionnaire de projet – Niveau 3

Gestionnaire de projet – Niveau 3	
No de CTO	Critères techniques obligatoires
O1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis au moins 10 années d'expérience au cours des 15 dernières années à compter de la date d'émission de la DDS en tant que gestionnaire de projet - niveau 3, conformément à l'arrangement en matière d'approvisionnement des SPICT.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.</p> <p>Les projets de référence doivent démontrer au moins 50 % des tâches connexes énumérées à l'annexe A - Énoncé des travaux pour la même catégorie de ressources.</p>
O2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée détient une attestation professionnelle en gestion de projet (PGP) auprès du Professional Management Institute (PMI).</p> <p>Pour démontrer ce qui précède, une copie valide de la certification doit être fournie avec la soumission.</p>

Gestionnaire de projet – Niveau 3	
No de CTO	Critères techniques obligatoires
O3	<p>Le soumissionnaire doit démontrer qu'à la date d'émission de la DDP, la ressource proposée a acquis au cours des 15 années antérieures au moins 10 ans d'expérience combinée dans le cadre d'au moins trois projets différents, chacun d'une durée d'au moins un an, en réalisant toutes les activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">a) rédiger des documents tels que des chartes, plans de gestion et calendriers de projet;b) créer des tableaux de bord sur le projet;c) élaborer des chartes de projet;d) rédiger des plans de gestion de projets;e) élaborer un plan des risques, un registre des risques et des stratégies d'atténuation des risques;f) organiser des séances d'information sur les projets à l'intention de la direction du ministère. <p>Comme preuve de cette expérience, le soumissionnaire doit fournir au moins trois des projets de référence décrits ci-dessous :</p> <p>Un projet de référence se définit comme un projet de ressources proposées par les soumissionnaires pour fournir à une organisation cliente les services et les produits livrables désignés. Un projet de référence peut englober des sous-projets et doit inclure les informations justificatives suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">1. nom du ou des projet(s);2. organisation pour laquelle le travail a été réalisé;3. durée des travaux (dates de début et de fin en format MM/AA);4. tâches effectuées;5. coordonnées de la personne-ressource du client cité en référence (nom, titre, numéro de téléphone ou adresse courriel). <p>La personne-ressource du client cité en référence doit avoir occupé un rôle de présentation de rapport, de gestion, de responsable de projet du client ou de représentant autorisé qui peut valider la déclaration du soumissionnaire. Un collègue ou un subordonné ne sera pas accepté.</p> <p>Les soumissionnaires doivent savoir que les mois d'expérience indiqués pour deux projets de référence qui se chevauchent ne seront comptabilisés qu'une seule fois. Par exemple, si la période d'exécution du projet 1 s'échelonne de juillet 2001 à décembre 2001 et la période d'exécution du projet 2 s'échelonne d'octobre 2001 à janvier 2002, le nombre de mois d'expérience total pour ces deux projets de référence est de 7 mois. Un projet de référence peut servir à démontrer plusieurs critères.</p> <p>La durée minimale du travail de la ressource pour au moins trois des projets mentionnés en référence ne peut être inférieure à 1 an. La durée des projets mentionnés en référence en plus des trois projets minimum requis ne doit pas être inférieure à 4 mois.</p>
O4	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis une expérience de travail sur au moins 2 projets, chacun d'une durée d'au moins 6 mois, au cours des 15 dernières années à compter de la date d'émission de la DDS, en tant que gestionnaire de projet principal, dirigeant un minimum de 3 gestionnaires de projet subalternes.</p> <p>Les projets de référence doivent porter sur la GI/TI, l'architecture d'entreprise ou la gestion de projet. L'un des projets de référence doit être évalué à 5 millions de dollars ou plus.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir au moins 2 projets de référence tels que définis ci-dessous.</p>

Gestionnaire de projet – Niveau 3	
No de CTO	Critères techniques obligatoires
	<p>Un projet de référence est défini comme un projet de la ressource proposée par le soumissionnaire pour fournir les services et les produits livrables identifiés à une organisation cliente. Un projet de référence peut englober des sous-projets et doit inclure les informations suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Nom du ou des projets ;2. Organisation pour laquelle le travail a été effectué ;3. Durée des travaux (dates de début et de fin au format MM/AA) ;4. Tâches effectuées ; et5. coordonnées de la personne-ressource du client cité en référence (nom, titre, numéro de téléphone ou adresse électronique). <p>La personne-ressource du client cité en référence doit avoir occupé un rôle de présentation de rapport, de gestion, de responsable de projet du client ou de représentant autorisé qui peut valider la déclaration du soumissionnaire. Un collègue ou un subordonné ne sera pas accepté.</p> <p>Les soumissionnaires sont également informés que le ou les mois d'expérience indiqués pour un projet dont la durée chevauche celle d'un autre projet référencé ne seront comptés qu'une seule fois. Par exemple, le projet 1 s'étend de juillet 2001 à décembre 2001 ; le projet 2 s'étend d'octobre 2001 à janvier 2002 ; le total des mois d'expérience pour ces deux projets de référence est de 7 mois. Un projet de référence peut être utilisé pour démontrer plus d'un critère.</p> <p>La durée minimale d'au moins 2 des projets de référence sur lesquels la ressource a travaillé ne doit pas être inférieure à 6 mois. Un des deux projets de référence doit être évalué à au moins 5 millions de dollars. Les projets de référence en plus des 2 minimums requis ne doivent pas durer moins de 4 mois.</p>
O5	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis au moins 5 années d'expérience au cours des 15 dernières années à compter de la date d'émission de la DDS, en travaillant sur au moins 3 projets, chacun d'une durée d'au moins 1 an, en collaborant avec une variété de parties prenantes (internes et externes à l'organisation). Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir au moins 3 projets de référence tels que définis ci-dessous.</p> <p>Un projet de référence est défini comme un projet de la ressource proposée par le soumissionnaire pour fournir les services et les produits livrables identifiés à une organisation cliente. Un projet de référence peut englober des sous-projets et doit inclure les informations suivantes :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Nom du ou des projets ;2. Organisation pour laquelle le travail a été effectué ;3. Durée des travaux (dates de début et de fin au format MM/AA) ;4. Tâches effectuées ; et5. coordonnées de la personne-ressource du client cité en référence (nom, titre, numéro de téléphone ou adresse électronique). <p>La personne-ressource du client cité en référence doit avoir occupé un rôle de présentation de rapport, de gestion, de responsable de projet du client ou de représentant autorisé qui peut valider la déclaration du soumissionnaire. Un collègue ou un subordonné ne sera pas accepté.</p> <p>Les soumissionnaires sont également informés que le ou les mois d'expérience indiqués pour un projet dont la durée chevauche celle d'un autre projet référencé ne seront comptés qu'une seule fois. Par exemple, le projet 1 s'étend de juillet 2001 à décembre 2001 ; le projet 2 s'étend d'octobre 2001 à janvier 2002 ; le total des mois d'expérience pour ces deux projets de référence est de 7 mois. Un projet de référence peut être utilisé pour démontrer plus d'un critère.</p>

Gestionnaire de projet – Niveau 3	
No de CTO	Critères techniques obligatoires
	La durée minimale d'au moins 3 des projets de référence sur lesquels la ressource a travaillé ne doit pas être inférieure à 1 an. Les projets de référence en plus du minimum de 3 requis ne doivent pas durer moins de 4 mois.
O6	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis au moins 5 années d'expérience au cours des 15 dernières années à compter de la date d'émission de la DDS, dans l'encadrement et/ou le mentorat de gestionnaires de projet subalternes ou de personnel de bureau de gestion de projet (BGP) pour un Client du secteur public. Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.
O7	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis au moins 5 années d'expérience combinée au cours des 10 dernières années à compter de la date d'émission de la demande de propositions, dans la direction du développement d'un bureau de gestion de projet (BGP), y compris le développement l'élaboration de tous les documents suivants : <ol style="list-style-type: none"> 1. Développement de la charte du BGP et du plan de mise en œuvre ; 2. Définir les rôles et responsabilités du BGP, les offres de services, les structures de soutien aux projets et les processus et procédures internes ; 3. des soutiens à la formation, des guides d'utilisation et de la documentation sur les procédures encadrant les processus du BGP. Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.

Gestionnaire de projet – Niveau 3		
	Critères techniques cotés	Échelle de cotation
C1	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis des années d'expérience supplémentaires, au-delà du critère obligatoire M6 pour cette catégorie de ressources. Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis à l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.	Moins de 5 ans = 0 point 5 à moins de 6 ans = 10 points 6 à moins de 7 ans = 15 points 7 ans et plus = 20 points Maximum de points disponibles = 20 points
C2	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis des années d'expérience supplémentaires, au-delà du critère obligatoire M7 pour cette catégorie de ressources. Pour démontrer une telle expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis à l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.	Moins de 5 ans = 0 point 5 à moins de 6 ans = 10 points 6 à moins de 7 ans = 15 points 7 ans et plus = 20 points Maximum de points disponibles = 20 points
C3	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis au moins 5 années d'expérience au cours des 15 dernières années à compter de la date d'émission de la DDS, en matière de collaboration à des projets avec des parties prenantes internes et externes. Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.	Moins de 5 ans = 0 point 5 à moins de 7 ans = 10 points 7 à moins de 9 ans = 15 points 9 ans et plus = 20 points Maximum de points disponibles = 20 points

Gestionnaire de projet – Niveau 3		
Critères techniques cotés		Échelle de cotation
C4	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis au moins 5 années d'expérience combinée au cours des 15 dernières années, à compter de la date d'émission de la DDS, dans l'exécution de toutes les activités d'analyse et de présentation des problèmes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) préparation de plans b) préparation de graphiques c) préparation de tableaux d) préparation de diagrammes <p>Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.</p>	<p>5 à moins de 7 ans = 10 points 7 à moins de 9 ans = 15 points 9 ans et plus = 20 points</p> <p>Maximum de points disponibles = 20 points</p>
<p>Total de points possibles = 80 points Note de passage minimale = 55 points</p>		

2.2 Volet de travail 2 – Services d'architecture et d'exécution des tâches

ID DES SPICT	CATÉGORIE DE RESSOURCE	NIVEAU DE COMPÉTENCE	NOMBRE DE RESSOURCES À PROPOSER À LA CLÔTURE DES APPELS D'OFFRES
Ressources de base			
B.1	Analyste des activités – services consultatifs	3	1
B.2	Architecte d'Affaires	3	1
B.3	Conseiller d'Affaires – services consultatifs	3	1
B.7	Architecte de transformation des affaires – services consultatifs	3	1

2.2.1 Analyste des activités – Services consultatifs – Niveau 3

Analyste des activités – Services consultatifs– Niveau 3	
No de CTO	Critères techniques obligatoires
O1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis au moins 10 années d'expérience au cours des 15 dernières années à partir de la date d'émission de la DDS, dans le rôle d'un analyste des activités - niveau 3, conformément à l'arrangement en matière d'approvisionnement des SPICT.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.</p> <p>Les projets de référence doivent démontrer au moins 50 % des tâches connexes énumérées à l'annexe A - Énoncé des travaux pour la même catégorie de ressources.</p>
O2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis au moins 10 années d'expérience au cours des 15 dernières années, à compter de la date d'émission</p>

Analyste des activités – Services consultatifs– Niveau 3	
No de CTO	Critères techniques obligatoires
	de la DDS, en tant qu'analyste des activités sur des projets de GI/TI pour un ou plusieurs Clients du secteur public. Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir au moins un projet de référence tel que défini dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.
O3	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis au moins 10 années d'expérience au cours des 15 dernières années à compter de la date d'émission de la DDS, dans la compilation des exigences des processus d'affaires par la conduite d'ateliers et d'entretiens avec les parties prenantes. Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.
O4	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a dirigé le développement et la mise en œuvre d'un projet pour un Client du secteur public dans au moins un des domaines suivants : a) politiques ; b) procédures ; ou c) lignes directrices Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir 1 projet de référence tel que défini à l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.
O5	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis au moins 10 années d'expérience au cours des 15 dernières années à compter de la date d'émission de la DDS, en matière d'engagement des parties prenantes et de cartographie des processus pour un Client du secteur public. Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.
O6	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède un diplôme universitaire d'une université canadienne accréditée, ou l'équivalent, en commerce, en administration des affaires ou en statistiques. Pour les équivalences, veuillez-vous référer à : https://www.cicdi.ca/1/accueil.canada Pour démontrer ce qui précède, une copie du diplôme doit être fournie avec la soumission.

Analyste des activités – Services consultatifs – Niveau 3		
	Critères techniques cotés	Échelle de cotation
C1	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis au moins 3 années d'expérience combinée au cours des 5 dernières années à compter de la date d'émission de la DDS, dans l'exécution des activités suivantes: a) l'harmonisation des processus de GI-TI b) la mise en œuvre de processus de GI-TI c) l'optimisation des processus de GI-TI	Moins de 3 ans = 0 point 3 à moins de 5 ans = 10 points 5 ans et plus = 15 points Maximum de points disponibles = 15 points

Analyste des activités – Services consultatifs – Niveau 3		
	Critères techniques cotés	Échelle de cotation
	<p>Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis à l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.</p>	
C2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis au moins 3 années d'expérience au cours des 10 dernières années à compter de la date d'émission de la DDS, en fournissant des conseils stratégiques à la direction sur l'amélioration du modèle conceptuel du cycle de développement des logiciels (SDLC).</p> <p>Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.</p>	<p>Moins de 3 ans = 0 point 3 à moins de 5 ans = 10 points 5 à moins de 7 ans = 15 points 7 ans et plus = 20 points</p> <p>Maximum de points disponibles = 20 points</p>
C3	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis au moins 5 années d'expérience, au cours des 10 dernières années à compter de la date d'émission de la DDS, dans la mobilisation des parties prenantes afin d'obtenir l'adhésion à des changements organisationnels et de processus.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.</p>	<p>Moins de 5 ans = 0 point 5 à moins de 7 ans = 10 pts 7 à moins de 9 ans = 15 pts 9 ans et plus = 20 pts</p> <p>Maximum de points disponibles = 20 points</p>
<p>Total de points possibles = 55 points Note de passage minimale = 40 points</p>		

2.2.2 Architecte d'Affaires – Niveau 3

Architecte d'Affaires – Niveau 3	
No de CTO	Critères techniques obligatoires
O1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis au moins 10 années d'expérience au cours des 15 dernières années à compter de la date d'émission de la DDS, dans le rôle d'un architecte d'affaires - niveau 3, conformément à l'arrangement en matière d'approvisionnement des SPICT.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.</p> <p>Les projets de référence doivent démontrer au moins 50 % des tâches connexes énumérées à l'annexe A - Énoncé des travaux pour la même catégorie de ressources.</p>
O2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis au moins 5 années d'expérience au cours des 10 dernières années à compter de la date d'émission de la DDS, dans l'élaboration et la documentation d'un catalogue de services, y compris les niveaux de service, pour des projets de GI/TI.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.</p>
O3	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis au moins 5 années d'expérience au cours des 10 dernières années à compter de la date d'émission de la DDS, dans l'élaboration d'analyses de rentabilité et de cas d'utilisation de l'infrastructure d'hyperconvergence.</p>

Architecte d'Affaires – Niveau 3	
No de CTO	Critères techniques obligatoires
	Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.
O4	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis au moins 5 années d'expérience au cours des 10 dernières années à compter de la date d'émission de la DDS, dans la réalisation d'analyses opérationnelles des exigences fonctionnelles afin d'identifier les flux d'information, de procédures et de décisions.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.</p>

Architecte d'Affaires – Niveau 3		
	Critères techniques cotés	Échelle de cotation
C1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis un minimum de 5 années d'expérience au cours des 15 dernières années à compter de la date d'émission de la DDS, dans l'élaboration d'analyses de rentabilité pour une stratégie de migration pluriannuelle.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.</p>	<p>Moins de 5 ans = 0 point 5 à moins de 10 ans = 5 points 10 ans et plus = 10 points</p> <p>Maximum de points disponibles = 10 points</p>
C2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis au moins 5 années d'expérience au cours des 15 dernières années à compter de la date d'émission de la DDS, dans l'élaboration et la documentation d'énoncés des besoins (EB).</p> <p>Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.</p>	<p>Moins de 5 ans = 0 point 5 à moins de 10 ans = 5 points 10 ans et plus = 10 points</p> <p>Maximum de points disponibles = 10 points</p>
C3	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis au moins 5 années d'expérience au cours des 15 dernières années à compter de la date d'émission de la DDS, dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans de continuité des activités et des technologies.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.</p>	<p>Moins de 5 ans = 0 point 5 à moins de 10 ans = 5 points 10 ans et plus = 10 points</p> <p>Maximum de points disponibles = 10 points</p>
C4	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis au moins 5 années d'expérience au cours des 15 dernières années à compter de la date d'émission de la DDS, dans l'évaluation des procédures et méthodes existantes afin de recenser et de documenter les éléments à améliorer tels que le contenu et la structure de la base de données et les sous-systèmes d'application.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.</p>	<p>Moins de 5 ans = 0 point 5 à moins de 10 ans = 5 points 10 ans et plus = 10 points</p> <p>Maximum de points disponibles = 10 points</p>

Architecte d'Affaires – Niveau 3		
	Critères techniques cotés	Échelle de cotation
C5	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis au moins 5 années d'expérience au cours des 15 dernières années à compter de la date d'émission de la DDS, dans la définition et la documentation d'interfaces pour des opérations manuelles et automatisées.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.</p>	<p>Moins de 5 ans = 0 point 5 à moins de 10 ans = 5 points 10 ans et plus = 10 points</p> <p>Maximum de points disponibles = 10 points</p>
<p>Total de points possibles = 50 points Note de passage minimale = 35 points</p>		

2.2.3 Conseiller d'Affaires – Services consultatifs - Niveau 3

Conseiller d'Affaires– Services consultatifs – Niveau 3	
No de CTO	Critères techniques obligatoires
O1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis au moins 10 années d'expérience au cours des 15 dernières années à compter de la date d'émission de la DDS, dans le rôle d'un conseiller en affaires - niveau 3, conformément à l'arrangement en matière d'approvisionnement des SPICT.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.</p> <p>Les projets de référence doivent démontrer au moins 50 % des tâches connexes énumérées à l'annexe A - Énoncé des travaux pour la même catégorie de ressources.</p>
O2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis de l'expérience au cours des 15 dernières années à compter de la date d'émission de la DDS et qu'elle a travaillé sur un minimum de 2 grands projets dans le développement de déploiement stratégique de solutions agiles (solutions d'approvisionnement collaboratif) dans un environnement de GI/TI.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir au moins deux projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.</p>
O3	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a de l'expérience en tant qu'auteur principal d'au moins une présentation au Conseil du Trésor (CT) réussie (réussie = date d'approbation de la présentation par le CT) portant sur de grands projets de GI/TI pour un Client du secteur public.</p> <p>Pour être admissible, la présentation au CT doit avoir été approuvée par le CT. La date de la présentation au CT doit être incluse dans la proposition pour justifier l'information. La présentation peut être soit préliminaire, soit effective, soit assortie d'un délai, conformément à la Politique sur la gestion des projets du SCT.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis à l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.</p>
O4	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée détient au moins une des attestations suivantes :</p> <p>a) Prince2 Project Management Foundation / Practitioner ; b) Consultant en gestion certifié (CMC) ;</p>

Conseiller d'Affaires– Services consultatifs – Niveau 3	
No de CTO	Critères techniques obligatoires
	<p>c) Expert-conseil accrédité en gestion du changement</p> <p>;</p> <p>d) Fondation ITIL ; ou</p> <p>e) Amélioration des processus Lean.</p> <p>Pour démontrer ce qui précède, une copie valide de la ou des certifications doit être fournie avec l'offre.</p>

Conseiller d'Affaires– Services consultatifs– Niveau 3		
	Critères techniques cotés	Échelle de cotation
C1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis de l'expérience dans les 15 dernières années à compter de la date d'émission de la DDS, dans la compilation des exigences du client et dans la documentation des états " tels quels " et " à venir ".</p> <p>Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.</p>	<p>Moins d'un projet = 0 point 1 projet = 5 points 2 projets = 10 points 3 projets = 15 points 4 projets ou plus = 20 points</p> <p>Maximum de points disponibles = 20 points</p>
C2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis de l'expérience en tant qu'auteur principal pour des soumissions au CT en plus de l'expérience identifiée dans M3.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.</p>	<p>1 soumission supplémentaire = 5 points 2 soumissions supplémentaires = 10 points 3 soumissions supplémentaires ou plus = 15 points</p> <p>Maximum de points disponibles = 15 points</p>
C3	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis une certaine expérience au cours des 15 dernières années, à compter de la date d'émission de la DDS, dans la conduite d'au moins un des processus d'approvisionnement suivants pour un client du secteur public :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) processus de solution d'approvisionnement collaboratif b) solution de passation de marché conjointe c) processus d'approvisionnement éclairé <p>Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.</p>	<p>Moins d'un projet = 0 point 1 projet = 10 points</p> <p>Maximum de points disponibles = 10 points</p>
C4	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis de l'expérience dans les 15 dernières années à compter de la date d'émission de la DDS, en effectuant des analyses de l'industrie, y compris la participation à des séances d'information sur l'analyse de l'industrie et des séances d'informations avec des fournisseurs sur les possibilités et les stratégies de modernisation des réseaux de classe entreprise.</p>	<p>Moins d'un projet = 0 point 1 projet = 10 points</p> <p>Maximum de points disponibles = 10 points</p>

Conseiller d'Affaires– Services consultatifs– Niveau 3		
	Critères techniques cotés	Échelle de cotation
	Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.	
C5	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a élaboré au moins une analyse de rentabilité en matière de stratégie et de transformation.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir au moins un projet de référence tel que défini dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.</p>	<p>Moins d'un projet = 0 point 1 projet = 10 points 2 projets = 15 points</p> <p>Maximum de points disponibles = 15 points</p>
<p>Total de points possibles = 70 points Note de passage minimale = 50 points</p>		

2.2.4 Architecte de transformation des affaires – Services consultatifs– Niveau 3

Architecte de transformation des affaires – Services consultatifs– Niveau 3	
No de CTO	Critères techniques obligatoires
O1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis au moins 10 années d'expérience au cours des 15 dernières années à partir de la date d'émission de la DDS, dans le rôle d'architecte de la transformation des affaires - niveau 3, conformément à l'arrangement en matière d'approvisionnement des SPICT.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.</p> <p>Les projets de référence doivent démontrer au moins 50 % des tâches connexes énumérées à l'annexe A - Énoncé des travaux pour la même catégorie de ressources.</p>
O2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée détient au moins une des attestations suivantes :</p> <p>a. Diplôme ou grade en administration des affaires ou en commerce d'un collège ou d'une université reconnue. Pour les équivalences, veuillez-vous référer à : https://www.cicdi.ca/1/accueil.canada</p> <p>b. Certification PMP (Project Management Professional) ou Prince 2. Pour démontrer ce qui précède, une copie valide de la (des) certification(s) doit être fournie avec l'offre.</p>
O3	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a travaillé sur un minimum de deux grands projets de GI/TI au cours des 15 dernières années à compter de la date d'émission de la DDS.</p> <p>Comme preuve de cette expérience, le soumissionnaire doit fournir deux ou plusieurs des projets de référence décrits dans l'appendice E de l'annexe A – Définitions et acronymes.</p>
O4	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis au moins 7 années d'expérience combinée au cours des 15 dernières années, à compter de la date d'émission de la DDS, dans le cadre de projets de GI/TI en effectuant les activités suivantes :</p> <p>a) analyser les processus actuels (tels quels) ; b) élaborer des processus cibles (à venir) ;</p>

Architecte de transformation des affaires – Services consultatifs– Niveau 3	
No de CTO	Critères techniques obligatoires
	<p>c) élaborer des options et une analyse des lacunes et formuler des recommandations ; et</p> <p>d) mener une analyse des impacts, des risques et des coûts</p> <p>.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.</p>
O5	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis au moins 5 années d'expérience au cours des 10 dernières années à compter de la date d'émission de la DDS, dans l'analyse et le soutien d'initiatives de transformation opérationnelle impliquant une fonctionnalité d'évaluation intégrée des risques dans un environnement de GI/TI.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir au moins un projet de référence tel que défini dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.</p>

Architecte de transformation des affaires – Services consultatifs– Niveau 3		
	Critères techniques cotés	Échelle de cotation
C1	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis une expérience de projet au cours des dix dernières années à compter de la date d'émission de la DDS, dans la création de feuilles de route détaillées décrivant l'élaboration de processus opérationnels de GI/TI.</p> <p>Pour démontrer une telle expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis à l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.</p>	<p>Moins d'un projet = 0 point 1 projet = 5 points 2 projets = 10 points 3 projets ou plus = 15 points</p> <p>Maximum de points disponibles = 15 points</p>
C2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis un minimum de 3 années d'expérience dans les 10 dernières années de la date d'émission de la DDS, dans l'élaboration de plans d'action à l'appui de grands projets de GI/TI.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.</p>	<p>Moins de 3 ans = 0 point 3 à moins de 5 ans = 5 points 5 à moins de 7 ans = 10 points 7 ans et plus = 15 points</p> <p>Maximum de points disponibles = 15 points</p>
C3	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis au moins 3 années d'expérience au cours des 10 dernières années à compter de la date d'émission de la DDS, dans l'élaboration et la présentation d'analyses d'options et de modèles de calcul des coûts à l'appui de grands projets.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.</p>	<p>Moins de 3 ans = 0 point 3 à moins de 5 ans = 5 points 5 à moins de 7 ans = 10 points 7 ans et plus = 15 points</p> <p>Maximum de points disponibles = 15 points</p>
C4	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis au moins trois années d'expérience au cours des dix dernières années à compter de la date</p>	<p>Moins de 3 ans = 0 point 3 à moins de 5 ans = 5 points 5 à moins de 7 ans = 10 points</p>

Architecte de transformation des affaires – Services consultatifs– Niveau 3		
Critères techniques cotés		Échelle de cotation
	<p>d'émission de la DDS, dans l'élaboration et la présentation d'exposés et de présentations d'initiatives ou de projets de GI/TI à des cadres supérieurs à l'appui de grands projets pour un Client du secteur public.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir au moins un projet de référence tel que défini à l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.</p>	<p>7 ans et plus = 15 points</p> <p>Maximum de points disponibles = 15 points</p>
C5	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis de l'expérience dans les 10 dernières années à compter de la date d'émission de la DDS dans l'élaboration de stratégies et de plans de rationalisation des applications.</p> <p>Pour démontrer cette expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis dans l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.</p>	<p>Moins d'un projet = 0 point 1 projet = 5 points 2 projets = 10 points 3 projets ou plus = 15 points</p> <p>Maximum de points disponibles = 15 points</p>
C6	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a acquis de l'expérience dans l'élaboration de stratégies pour des projets de GI/TI liés à des facteurs opérationnels à l'appui de grands projets.</p> <p>Pour démontrer une telle expérience, le soumissionnaire doit fournir un ou plusieurs projets de référence tels que définis à l'appendice E de l'annexe A - Définitions et acronymes.</p>	<p>Moins d'un projet = 0 point 1 projet = 5 points 2 projets ou plus = 10 points</p> <p>Maximum de points disponibles = 10 points</p>
<p>Total de points possibles = 85 points Note de passage minimale = 60 points</p>		